

Forte de son savoir-faire de terrain au service de la nature, cette organisation unique au cœur des territoires est agréée au titre d'association de protection de l'environnement. En effet, nos responsables et professionnels sont des interlocuteurs qui n'ont pas vocation à intervenir que sur les seules questions liées à la pratique



de la chasse. Le développement économique durable, la surveillance et la sécurité ... sont des défis à relever afin de faire mentir les qualificatifs peu flatteurs qui comparent nos territoires à des zones défavorisées ou à des zones à revitaliser !

L'enjeu de la surveillance et de la sécurité des territoires ruraux, souvent isolés, est réel. Les communes, les citoyens et les chasseurs eux-mêmes, réclament plus de contrôles. Redonner du pouvoir aux maires passe par le renforcement de leur autorité en

matière de police de proximité. Les agents de développement, au nombre de 300, qui sont asservis et employés par une trentaine de Fédération départementales des chasseurs sont de « véritables sentinelles de la ruralité ». La chasse Française peut logiquement proposer, par l'intermédiaire de ces agents de développement, une offre de partenariat pour les communes, selon des modalités à définir. L'objectif de cette mission encadrée par une convention serait d'intensifier les collaborations entre les communes et les fédérations des chasseurs :

Cette ruralité libre, heureuse et respectée que nous défendons, il faut continuer à la construire ensemble au service des habitants de ces territoires. Nous avons à ce titre, des compétences qui peuvent s'additionner aux vôtres dans l'exercice de vos nombreuses responsabilités.



Willy Schraen,  
Président de la FNC

[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

## FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES CHASSEURS

01-Ain	04 74 22 25 02	36-Indre	02 54 22 15 98	72-Sarthe	02 43 82 21 46
02-Aisne	03 23 23 30 89	37-Indre-et-Loire	02 47 05 65 25	73-Savoie	04 79 60 72 00
03-Allier	04 70 34 10 00	38-Isère	04 76 62 97 78	74-Haute-Savoie	04 50 46 89 21
04-Alpes-de-Haute-Provence	04 92 31 02 43	39-Jura	03 84 85 19 19	76-Seine-Maritime	02 35 60 35 97
05-Hautes-Alpes	04 92 51 33 62	40-Landes	05 58 90 18 69	77-Seine-et-Marne	01 64 14 40 20
06-Alpes-Maritimes	04 93 83 82 39	41-Loir-et-Cher	02 54 50 01 60	FICIF	
07-Ardèche	04 75 87 88 20	42-Loire	04 77 36 41 74	(75,78,91,92,93,94,95)	01 34 85 33 00
08-Ardennes	03 24 59 85 20	43-Haute-Loire	04 71 09 10 91	79-Deux-Sèvres	05 49 25 05 00
09-Ariège	05 61 65 04 02	44-Loire-Atlantique	02 40 89 59 25	80-Somme	03 22 82 90 90
10-Aube	03 25 71 51 11	45-Loiret	02 38 69 76 20	81-Tarn	05 63 49 19 00
11-Aude	04 68 78 54 34	46-Lot	05 65 35 13 22	82-Tarn-et-Garonne	05 63 03 46 51
12-Aveyron	05 65 73 57 20	47-Lot-et-Garonne	05 53 89 89 00	83-Var	04 22 60 83 83
13-Bouches-du-Rhône	04 42 92 16 75	48-Lozère	04 66 65 75 85	84-Vaucluse	04 90 89 89 97
14-Calvados	02 31 44 24 87	49-Maine-et-Loire	02 41 72 15 00	85-Vendée	02 51 47 80 90
15-Cantal	04 71 48 62 66	50-Manche	02 33 72 63 63	86-Vienne	05 49 61 06 08
16-Charente	05 45 61 50 71	51-Marne	03 26 65 17 85	87-Haute-Vienne	05 87 50 41 71
17-Charente-Maritime	05 46 59 14 89	52-Haute-Marne	03 25 03 60 60	88-Vosges	03 29 31 10 74
18-Cher	02 48 50 05 29	53-Mayenne	02 43 53 03 92	89-Yonne	03 86 94 22 94
19-Corrèze	05 55 29 95 75	54-Meurthe-et-Moselle	03 83 81 67 98	90-Territoire-de-Belfort	03 84 22 28 71
20A-Corse du Sud	04 95 23 16 91	55-Meuse	03 29 79 03 31	91-Guadeloupe	05 90 83 57 80
20B-Haute-Corse	04 95 32 25 99	56-Morbihan	02 97 62 11 20	92-Martinique	05 96 71 48 56
21-Côte-d'Or	03 80 53 00 75	57-Moselle	03 87 75 82 82	974-Réunion	02 62 90 90 26
22-Côtes-d'Armor	02 96 74 74 29	58-Nièvre	03 86 36 93 16	975-St-Pierre-et-Miquelon	05 08 41 33 46
23-Creuse	05 55 52 17 31	59-Nord	03 20 41 45 63	Auvergne / Rhône-Alpes	04 77 20 81 76
24-Dordogne	05 53 35 85 00	60-Oise	03 44 19 40 40	Bourgogne / Franche-Comté	03 80 53 00 75
25-Doubs	03 81 61 23 87	61-Orne	02 33 67 99 39	Bretagne	02 96 58 06 34
26-Drôme	04 75 81 51 20	62-Pas-de-Calais	03 21 24 23 59	Centre-Val de Loire	02 38 63 17 96
27-Eure	02 32 23 03 15	63-Puy-de-Dôme	04 73 74 63 50	Corse	04 95 23 16 91
28-Eure-et-Loir	02 37 24 04 00	64-Pyrénées-Atlantiques	05 59 84 31 55	Grand Est	03 26 68 34 69
29-Finistère	02 98 95 85 35	65-Hautes-Pyrénées	05 62 34 53 01	Hauts-de-France	03 22 67 12 15
30-Gard	04 66 62 11 11	66-Pyrénées-Orientales	04 68 08 21 41	Île-de-France	01 55 60 18 70
31-Haute-Garonne	05 62 71 59 39	67-Bas-Rhin	03 88 79 12 77	Normandie	02 35 60 35 97
32-Gers	05 62 28 30 20	68-Haut-Rhin	03 89 65 90 40	Nouvelle-Aquitaine	06 30 15 80 48
33-Gironde	05 57 88 57 00	69-Rhône	04 78 47 13 33	Occitanie	09 72 55 30 70
34-Hérault	04 67 42 41 55	70-Haute-Saône	03 84 97 13 53	Pays de la Loire	02 41 73 89 12
35-Illé-et-Vilaine	02 99 45 50 20	71-Saône-et-Loire	03 85 27 92 71	Provence Alpes Côte d'Azur	04 42 90 02 55

Fédération Nationale des Chasseurs  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20  
[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)  
et suivez-nous sur :

Agence MP - Tél : +33 (0)3 44 86 26 60 - RCS Compiègne B 331 944 512 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



## LES CHASSEURS, DES ACTEURS DE LA RURALITÉ ET DE LA BIODIVERSITÉ ENGAGÉS À VOS CÔTÉS

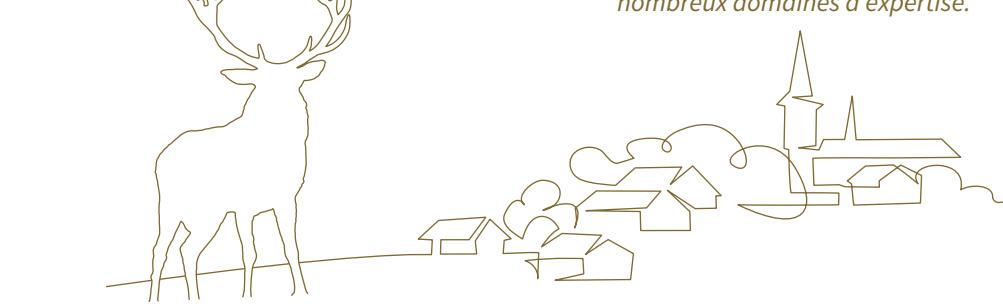


## É D I T O

Notre Cinquième République a quelque peu sous-estimé le rôle des communes, des villages et des maires, pour tenir sa promesse républicaine d'égalité des chances quel que soit son lieu de vie. Défendre notre pacte Républicain doit passer par une réappropriation et une revalorisation de l'échelon local. Le maire est celui qui reste pour tous les Français, à portée d'écoute. Si une forme de confusion géographique gagne certaines zones où des maires urbains veulent faire de leur ville la campagne et que leurs homologues ruraux souhaitent que leur campagne ressemble à la ville, le bon sens rural m'oblige à rappeler que la campagne ne sera jamais la ville. Toutefois, force est de constater que nos territoires ruraux sont entrés depuis quelques années en déliquescence... Nous sommes, nous ruraux, trop souvent les parents pauvres des politiques publiques qui, pensées à Paris, sont au mieux

inadaptées à nos territoires, voire contre-productives. Je m'inquiète en tant qu'élu municipal de mon village du Pas-de-Calais et Président de la FNC, de la fracture idéologique et territoriale qui s'installe de plus en plus durablement entre ces deux mondes alors même que les Français expriment un désir croissant de ruralité.

Dans ce contexte, la place du maire est un maillon essentiel de notre démocratie car nous avons de plus en plus besoin de proximité. La FNC que je représente, s'appuie sur un maillage territorial inédit avec 94 fédérations départementales qui mobilisent plus de 1 500 collaborateurs reconnus dans de nombreux domaines d'expertise.



# POURQUOI... ?

## ... VOTRE FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS PEUT ÊTRE VOTRE INTERLOCUTEUR DE RÉFÉRENCE ?

La Fédération des chasseurs de votre département, association de loi 1901, bénéficie d'une délégation de missions de service public en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Votre Fédération, forte de son savoir-faire de terrain au service de la nature est agréée au titre d'association de protection de l'environnement (article L 141-1 du code de l'environnement). Ce qui lui permet aussi de participer aux politiques et actions des organismes publics concernant l'environnement (article L 141-2 du code de l'environnement).

## ... LES COMPÉTENCES DE VOTRE FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS PEUVENT VOUS ÊTRE UTILES ?

La Fédération des chasseurs de votre département fait partie de l'un des plus importants réseaux associatifs, au plus près des terrains ruraux. Ce maillage territorial mobilise plus de 1 500 collaborateurs reconnus dans leurs domaines d'expertises : connaissance et suivi statistiques sanitaires de la faune sauvage, restauration d'habitats et de milieux naturels, régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ; développement d'activités socio-économique sur les territoires, surveillance et sécurité...

## ... VOTRE FÉDÉRATION PEUT JOUER LE RÔLE D'INTERFACE AVEC D'AUTRES INTERLOCUTEURS ET ACTEURS RURAUX ?

L'ancrage local, qui est la spécificité de la Fédération des chasseurs de votre département, la conduit naturellement à prendre en compte son action sur les territoires d'un point de vue environnemental mais aussi socio-économique. Les responsables de votre fédération sont des interlocuteurs reconnus qui s'impliquent dans le développement durable des communes rurales. Leurs fédérations n'ont pas vocation à être au service des seuls chasseurs du département. Dans le cadre d'un projet local, votre Fédération peut donc intervenir en liaison avec d'autres acteurs ruraux tels que les chambres d'agriculture, les conservatoires d'espaces naturels...

## ... VOTRE FÉDÉRATION PEUT VOUS PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE DANS L'EXERCICE DE VOS MISSIONS

Votre Fédération des chasseurs est sollicitée par de multiples partenaires (collectivités territoriales, organismes publics ou para-publics, associations ou entreprises...). De plus, elle a une parfaite connaissance des spécificités des écosystèmes qui caractérisent vos territoires. Dans ce contexte, votre Fédération peut vous proposer un accompagnement sur mesure notamment dans le cadre du réseau Natura 2000 en prenant en compte vos particularités régionales, qu'il s'agisse de la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel sans oublier la prise en compte des exigences économiques et sociales.



## TRAME Verte ET BLEUE

Mettre à votre disposition **nos connaissances scientifiques et techniques** sur les maillages naturels afin de maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour les espèces animales et végétales dans le cadre d'aménagement du territoire.



## ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ

Contribuer à l'**information de vos administrés** sur des maladies transmissibles, par la faune sauvage pour l'élaboration de l'Atlas Communal de la Biodiversité.

## INFRASTRUCTURES, ZAC, ÉNERGIES NOUVELLES

Vous apporter **notre expertise lors de la création ou de la modification d'infrastructures**, grâce à nos données sur la biodiversité du patrimoine naturel.

## AMÉNAGEMENT, EMBELLISSEMENT, VALORISATION DES TERRITOIRES

Vous conseiller sur **les plantations à privilégier** pour favoriser la flore et la faune locales afin d'aménager, d'embellir et de valoriser le territoire de votre commune. **Contribuer au bon entretien et à la réhabilitation des chemins ruraux**, réservoirs de biodiversité, dans le cadre du projet Ekosentia.

## RÉGULATION DES ESPÈCES NUISIBLES (ESOD) ET INVASIVES

Vous apporter **un diagnostic et des solutions face aux espèces invasives ou susceptibles de causer des préjudices sanitaires ou économiques** à vos administrés.

## COMMISSION LOCALE D'AMÉNAGEMENTS FONCIERS

Vous guider dans vos choix lors de la commission locale d'aménagements fonciers, en vous proposant des orientations qui valorisent le potentiel de développement de chaque habitat.

## MIEUX VIVRE LA NATURE ENSEMBLE

Afin de favoriser les échanges entre usagers de la nature : proposer **des "animations nature"** pédagogiques sur l'éducation à l'environnement ouvertes à tous les publics, centrées sur les biotopes naturels locaux ; organiser des opérations participatives et bénévoles de ramassage des déchets grâce au dispositif "**j'aime la nature propre**".

## FORMER

## PROTÉGER

## COLLABORER

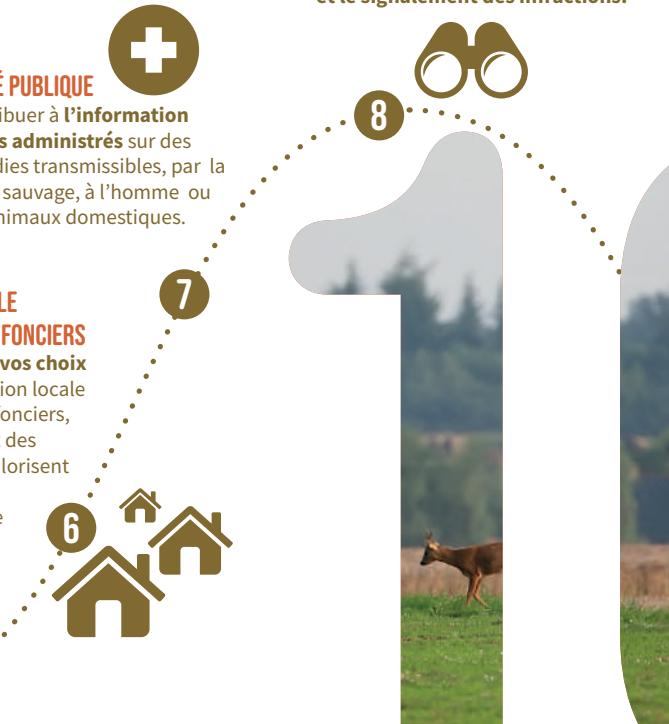
## CONSEILLER

## CONNATRÉ

## SURVEILLER

## SURVEILLER

## SURVEILLER



# BONNES RAISONS DE NOUS SOLICITER

## SURVEILLANCE

Vous proposer **un accompagnement dans la surveillance des territoires et le signalement des infractions**.

## DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Participer au **développement de vos territoires** grâce à l'activité de la chasse qui procure de nombreuses retombées économiques positives et non délocalisables (tourisme, gastronomie et venaison).

## EN IMMERSION AVEC...

## FRANÇOIS, UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT AU CŒUR DE L'ACTION

**COMMENT AGISSEZ-VOUS CONCRÈTEMENT SUR LE TERRAIN ?**  
"Je participe à la mise en place de protocoles de suivi de la faune sauvage pour enquêter, puis dénombrer et répertorier les différentes espèces. Je m'occupe aussi de la formation initiale et continue des chasseurs à la sécurité, à l'hygiène de la venaison, etc. ainsi que celles des piégeurs, des gardes-chasse particuliers et des organisateurs de battue."

**QUEL EST VOTRE RÔLE AUPRÈS DE CES ACTEURS ?**  
"Je conseille les responsables de territoires de chasse dans leurs aménagements en faveur de la faune sauvage. J'assure une mission de médiation entre les associations de chasse, les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers dans le cadre de la prévention des dégâts causés par le grand gibier."

**ET AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ?**  
"Je collabore régulièrement aux demandes d'enquêtes administratives portant, par exemple, sur la mise à jour des territoires de chasse ACCA et des propriétaires bénéficiaires des plans de chasse. J'interviens aussi en appui des services municipaux pour gérer les problèmes posés par la présence d'animaux sauvages en zone urbanisée."

## www.chasseurdefrance.com



## www.chasseurdefrance.com